

FORMATION DE FORMATEUR TRAVAIL EN HAUTEUR & PORT DU HARNAIS		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRE-REQUIS
<p>A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'appréhender le cadre réglementaire lié au travail en hauteur. - De connaître les différentes catégories d'équipements de travail et de protection pour les interventions temporaires en hauteur, ainsi que leurs règles d'utilisation. - De concevoir un module de formation adapté aux besoins de l'entreprise et de l'animer. 	<p>Personnel amené à assurer en interne, la formation de collaborateurs.</p>	<p>Maîtrise de la langue française</p> <p>Maîtrise des règles de calcul de base : additions, divisions, soustractions et multiplications</p>
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 5 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
Théorie (7h)	Pratique (7h)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cadre réglementaire du travail en hauteur. 2. Rôles et responsabilités des intervenants, des encadrants. 3. Les différents équipements de travail pour travaux temporaires en hauteur, les règles de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Echelles, escabeaux et marchepieds. • PIR / PIRL. • Echafaudages fixes et roulants. • PEMP 4. Les différents équipements de protections collective et individuelle, les règles de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de recueil souples. • Lignes de vie et points d'ancrage. • Dispositifs antichute (liaison, connecteurs et harnais). 5. Conduite à tenir en cas de d'accident, procédure de secours. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre des équipements pour travaux temporaires en hauteur de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • Echelles, escabeaux et marchepieds • PIR / PIRL 2. Mise en œuvre d'un équipement de protection individuelle antichute : <ul style="list-style-type: none"> • Désignation des points d'ancrage. • Vérification et réglages. • Mise en suspension, les positions d'attente en cas de chute. • Mise en œuvre d'une procédure de secours. 3. Co-animation d'une séquence de formation 	
DUREE MINIMUM	LIEU	EVALUATION DES CONNAISSANCES
14 heures (2 jours)	En centre ou sur site	Evaluation en situation de co-animation
PEDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide d'un vidéo-projecteur, de documentation et des supports stagiaires.</p> <p>La formation théorique se déroulera dans une salle, dans laquelle tous les candidats pourront étudier dans de bonnes conditions (absence de va et vient, calme, tables et chaises en nombre suffisant avec écran, vidéo-projecteur, paperboard).</p> <p>La formation pratique se déroulera dans une zone sécurisée sans interférences.</p>		
VALIDATION DES ACQUIS		
A l'issue du stage, une attestation de stage sera délivrée par UCFE		